

---

**SÉANCE DU CONSEIL DU 10 FÉVRIER 2022 à 20h**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

---

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

**PRÉSENTS**

BARELLE Stéphanie, BONNET Alain, BUISSON Stéphane, BULLE David, CADOUX Christine, CARTIER Roland, FABBIAN Serge, GOLLIET-MERCIER Joëlle, MUGNIER Joël, STRADY Karen.

**ABSENTS EXCUSÉS**

BERTHET Laura, GONTHIER Thomas, JACQUEMIN Pascale, LAPERRIERE Murielle.

**ABSENTS**

VIDAL Emmanuel

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

BERTHET Laura a donné pouvoir à MUGNIER Joël,  
GONTHIER Thomas a donné pouvoir à CARTIER Roland,  
JACQUEMIN Pascale a donné pouvoir à FABBIAN Serge.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** CADOUX Christine

La séance débute avec l'adoption du compte-rendu de la **séance du 2 décembre 2021**.

---

**SUJETS SOUMIS À DÉLIBÉRATIONS**

---

**1. FONCTION PUBLIQUE : protocole du temps de travail**

**Rapporteur : Serge FABBIAN**

Serge Fabbian rappelle que les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont fixées par la collectivité ou l'établissement, dans les limites applicables aux agents de l'État, en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités ou établissements. L'organe délibérant fixe également les modalités d'exercice du temps partiel.

Par ailleurs, l'organe délibérant est compétent pour instaurer toute prime et indemnité prévue par une disposition législative ou réglementaire, dans le respect du principe de parité avec la fonction publique d'État.

Un projet de protocole relatif au temps de travail a donc été soumis à l'assemblée. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité et met en place certaines indemnités afférentes à des dépassements de ce temps de travail ou à des sujétions particulières.

Il est à noter que ce protocole a reçu un accord **favorable à l'unanimité** au Comité technique du 27 janvier 2022 avec quelques remarques transmises qu'il conviendra de statuer.

Veillez trouver ci-dessous les remarques formulées par le Comité technique :

*« Les représentants du personnel relèvent que, dans l'article 4, la durée maximale des congés doit être de 31 jours consécutifs d'après la réglementation et non de 31 jours ouvrables consécutifs. Concernant les ASA pour garde d'enfant malade, l'âge limite de l'enfant est de 16 ans et non 12. En outre, il serait utile de préciser que les droits sont doublés lorsque le conjoint ne peut pas bénéficier de telles autorisations d'absence. Enfin, le délai de route supplémentaire de 48h applicable aux ASA pour événements familiaux n'est pas prévu. »*

DÉCISION	Voix
<b>Adopté à l'unanimité</b>	Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<b>Interventions</b> : David BULLE pour connaître le fonctionnement du CET	

## **2. FINANCES LOCALES : engagement des dépenses d'investissement**

**Rapporteur : Christine CADOUX**

Christine Cadoux rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

### **Article L 1612-1**

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6.*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : **509 652 €** au chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **127 400 €** (< 25% x 509 652 €)

DÉCISION	Voix
<b>Adopté à l'unanimité</b>	Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<i>Interventions</i> : néant	

### **3. FINANCES LOCALES : certificat administratif de virement de crédits du 12 janvier 2022**

**Rapporteur : Christine CADOUX**

Christine Cadoux expose que pour régler les factures d'électricité et de fonctionnement liées au déneigement sur l'exercice 2021, des opérations comptables ont été effectuées, à l'appui d'un certificat administratif, transmis au comptable du Service de gestion comptable de Rumilly, en date du 12 janvier 2022.

Les écritures comptables suivantes sont présentées au conseil municipal

Chapitre	article	désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
<b>022 – Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	25 000.00€	- 13 000.00 €	12 000.00 €
				- 13 000.00 €	
<b>011 – Charges à caractère général</b>	60 612	Energie-Electricité	398.15€	+ 2 800.00 €	3287.45€
	615 231	Voirie	-8 266.11€	+ 10 200.00 €	1933.89€
				+ 13 000.00 €	

DÉCISION	Voix
<b>Prend acte</b>	Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<i>Interventions</i> : Stéphane BUISSON relève une erreur dans le montant des crédits ouverts après DM – Le résultat 3287.45 € sera rectifié dans la délibération par le montant de 3198.15 €. Ce montant reste sans impact sur l'opération budgétaire effectuée.	

---

### **SUJETS NON SOUMIS À DÉLIBÉRATIONS**

---

#### **4. WEEM : présentation de la cabine connectée**

**Rapporteur : Joël MUGNIER**

La dématérialisation des démarches administratives présente un certain nombre d'avantages, elle met aussi en lumière la problématique de la fracture numérique. En effet, tous les Français, et donc les habitants de la Métropole, ne sont pas égaux face l'utilisation du numérique.

L'ouverture de la maison France services de Rumilly **ne répond que partiellement aux problématiques de nos citoyens ruraux**. En effet, le bouquet de services proposés dans ce lieu (information, orientation, aide à l'utilisation des outils numériques, accompagnement aux démarches administratives, mise en relation avec les partenaires, ...) ne se fait pas en proximité.

Pour répondre aux réels besoins des habitants de Thusy ( ou environs proches), nous sommes entrés en contact avec une société normande (WEEM) qui propose une solution clé en main : la cabine acoustique connectée.

La cabine connectée est un outil d'appui aux politiques publiques territoriales en matière d'inclusion et notamment de lutte contre l'illectronisme. Un accompagnement des publics est par ailleurs nécessaire pour faciliter l'usage de cabines connectées et optimiser l'impact de leur implantation.

**Interventions** : plusieurs interventions notamment sur :

- La possibilité d'étudier une mutualisation de ce service avec d'autres communes pour limiter la surcharge de travail de l'équipe municipale
- La nécessité de trouver des subventions pour ce projet
- Le besoin de faire une étude auprès des autres collectivités déjà équipées de cette cabine

## **5. COMMISSION VOIRIE : un point sur les travaux à envisager**

**Rapporteur : Roland CARTIER**

Roland Cartier expose aux membres du conseil le bilan du travail réalisé par la commission voirie avec notamment le détail de l'implantation des futurs panneaux de signalisation et des marquages au sol prévus.

Il s'agit d'un investissement à prévoir pour l'ensemble de ces travaux d'environ 5000€. Une dépense qui sera inscrite au budget 2022.

**Interventions** : il est souhaité par l'ensemble des élus un engagement rapide de cette dépense pour que les travaux de sécurisation soient effectués dans les plus brefs délais.

## **6. COMMISSION ENVIRONNEMENT : comptes-rendus de réunions**

**Rapporteur : Serge FABBIAN**

### Réunion zones humides

Serge Fabbian fait un retour sur la réunion qui concerne les zones humides en lien avec la Communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie et de l'adhésion du SILA dans ce dispositif.

A ce stade, les projets proposés sont surtout axés sur les zones inondables donc la commune de Thusy n'est pas directement concernée.

### Réunion plantes invasives

Serge Fabbian se fait également le porte-parole d'une réunion sur les plantes invasives, réunion suivie par Pascale Jacquemin.

A cette occasion, Pascale souhaiterait que l'on puisse communiquer plus régulièrement des informations auprès des habitants, sous la forme d'un rendez-vous régulier, dans la newsletter par exemple. Il y a notamment une information sur la reconnaissance des plantes à faire passer.

### Réunion sur les bacs aériens

Serge Fabbian souligne la nécessité d'aller plus vite sur ce dossier, car la communauté de communes souhaite accélérer sur l'implantation des nouveaux bacs sur la commune de Thusy.

Serge Fabbian explique qu'à partir du 01/01/2023, des nouveaux bacs de tris, suite à une réglementation nationale, seront implantés sur les différentes communes. Ces bacs permettront de trier le verre d'une part, et tous les autres déchets non ménagers (carton, papier, plastique...) d'autre part.

Ces nouveaux bacs, d'une capacité plus importante devront être implantés à des endroits stratégiques sur la commune. Plusieurs endroits ont été identifiés par la communauté de communes et sont soumis aux membres du conseil pour alimenter la réflexion et avancer sur ce dossier.

8 sites ont été identifiés à ce jour :

- Chemin du Büle
- A côté de l'abri à Planchamp
- Au Chatelard derrière l'abri poubelles actuel
- Au chef-lieu, en face de la maison de Mme Dalex, lieu actuel d'implantation des poubelles
- Montée du Stabat , à côté de la grille blanche de l'école et de la salle communale
- Au chef-lieu (parking du cimetière) sur le lieu actuel du tri sélectif
- A la sortie de Sallongy, dans la ligne droite direction Annecy
- Route de Croisonnaz, sur le lieu actuel d'implantation des poubelles

Pour chaque secteur, il convient d'évaluer le nombre de bacs nécessaires pour les ordures ménagères et pour le tri.

La communauté de communes va avancer de son côté et faire un inventaire des bacs nécessaires. A l'issue de cet inventaire, il faudra se prononcer sur les endroits définitifs d'implantation. En sachant que les bacs sont à la charge de la communauté de communes, et que les travaux d'aménagement sont eux à la charge de la commune.

**Interventions** : il est souhaité une prise en compte des nuisances sonores pour l'implantation des bacs pour le verre.

A l'école par exemple, Monsieur le Maire souhaite que l'on puisse implanter en priorité un bac de tri pour le carton et le papier, utile et nécessaire pour l'école également mais seul, sans le bac de verre, trop proche des habitations.

### Réunion sur le transfert de compostage

Joël Mugnier fait suivre un message de Laura Berthet, absente du conseil.

Laura explique que la communauté de communes a effectué le transfert du compostage cette semaine et souligne quelques points à améliorer :

- Fixer comme il faut le panneau de compostage
- Mettre un panneau pour limiter les déjections canines au pied du composteur
- Modifier la fixation du brasseur

Elle informe également les membres du conseil que le prochain transfert aura lieu début juillet.

**Interventions** : la secrétaire générale prend acte de toutes ces remarques pour que nous puissions améliorer les points souhaités.

## **7. TERRAIN MULTISPORTS : point sur les travaux et modifications à prévoir**

**Rapporteurs : Joël MUGNIER et Roland CARTIER**

Roland Cartier fait tout d'abord un point sur le dernier rapport de visite du 07/02/2022 :

- la plateforme est empierrée
- les tranchées drainantes sont faites
- les talus sont réglés,
- Le fond de terrassement de la plateforme des jeux est réglé.
- La terre végétale du talus du bas est en cours de mise en place

Il informe ensuite les membres du conseil des travaux à réaliser prochainement :

- Réglage du lit de pose des assises béton puis livraison et installation de celles-ci.
- Mise en place de la terre végétale dans les talus.
- Empierrement des cheminements puis mise en place de la couche de finition.
- Teste de plaque sur le compactage de la plateforme du multisports.
- Mise en place des bordures P1

Roland Cartier explique également que le projet a dû subir quelques modifications suite à la visite du 24/01/2022

- **Un talus et une tranchée drainante (de 35ml environ) ont dû être créés** tout en haut du terrain pour récolter les eaux de ruissellement du champ et des parcelles voisines. Cette tranchée sera raccordée au réseau d'eaux pluviales créé.
- La pente du talus (plus abrupte que prévue) rend l'installation des blocs béton pour les assises impossibles. Pour des raisons de sécurité, **le positionnement en gradin ne sera pas envisageable**, les blocs seront donc alignés en pied de talus pour former une assise linéaire et serviront de soutènement au talus.

Roland informe les membres du conseil qu'il a demandé **la visite de la commission de sécurité** par anticipation pour connaître notre marge de manœuvre sur le projet.

Joël Mugnier explique que tous ces points ont amené le maître d'ouvrage à créer un nouveau plan qui est présenté aux membres du conseil avec une nouvelle implantation pour un jeu sur la pente.

Le devis présente une augmentation d'environ 25000€ par rapport au projet initial, et souhaite l'avis des membres du conseil sur l'implantation de ce nouveau jeu. L'adoption définitive de ce projet se fera lors d'une prochaine séance municipale, puisqu'il sera soumis à délibération.

## **8. DIVERS**

Avant de clôturer la séance, Joël mugnier remercie Karen et Pascale pour leur investissement auprès des enfants lors des séances à la bibliothèque.

Il remercie également toute l'équipe de la commission communication qui a travaillé sur le Tilleul et en profite pour souligner qu'il y a eu de très bons retours sur cette 50<sup>e</sup> édition.

Il informe également les membres du conseil de la décision de la secrétaire générale de renoncer à son détachement auprès de la Ville d'Annecy pour définitivement intégrer les effectifs de la mairie de Thusy. Décision acceptée par ses soins.

La séance est levée à 22h30

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 17 mars 20h.